

PROCES VERBAL du Conseil Municipal du 5 NOVEMBRE 2014

Le cinq novembre deux mille quatorze à vingt-heures, le conseil municipal de la commune de FAVERGES DE LA TOUR, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel CEZARD, Maire.

Etaient présents : Présents : Daniel CEZARD, Maire - Hugues SCHIAVO, Adjoint - Anouck MICHEL, Adjointe – Jean-Marc DAMAIS, Adjoint – Gabriel COUTHON – Claude JOLY - Gisèle GAUDET - Ntelo KINZONZI – Annie FERNANDES - Eric RABATEL - Anne-Sophie REVENU MAGOTTE – Thomas PICHEROT – Cindy MARREL – Anne-Laure VERGER.

ABSENTS et excusés : Chantal MAJO

POUVOIRS : Chantal MAJO à Gisèle GAUDET.

Anne-Sophie MAGOTTE a été nommée Secrétaire

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.
Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

Délibérations :

1. Gratuité TAP pour les enfants d'encadrants bénévoles
2. Cession bâtiment Marion à la commune – autorisation de signer l'acte
3. Remboursement des frais de missions aux élus
4. Modification du taux communal de la taxe d'aménagement
5. Tarif de location de la salle des fêtes
6. Règlement de la salle des fêtes

Informations :

- Finances « Ecoles »
- TAP : organisation du 2^{ème} cycle
- Compte-rendu des Comités consultatifs :
 1. Info/communication (bulletin municipal)
 2. Economie et Services
 3. Voirie et réseaux
 4. Culture
 5. Environnement
- Informations CCVT (conseil communautaire et commissions)
- Syndicats intercommunaux
- Vie Associative

Divers.

DELIBERATIONS

Délibération n° D37_2014

Objet : Gratuité des Temps d'Activités Péri scolaires pour les enfants d'encadrants bénévoles

Suite à la réforme des Rythmes Scolaires et à la mise en place des Temps d'Activités Péri scolaires (TAP), la commune a fait appel aux bénévoles, parents, associations et particuliers pour organiser des activités et animations.

Monsieur le Maire propose la gratuité des TAP pour les enfants des encadrants bénévoles, les jours de leur intervention, pendant la durée du cycle concerné.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition du maire,
- **DIT** que le montant sera calculé au mois et déduit de la facture « services péri scolaires »,
- **DONNE** pouvoirs au maire pour signer les pièces s'y rapportant.

Délibération n° D38_2014**Objet : cession bâtiment Marion à la commune – autorisation de signer l'acte**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que Monsieur MARION Alain, propriétaire du bâtiment ancien situé au carrefour route de Closel et Claritière/route du Grand Champ, sur le terrain cadastré C 1934 d'une superficie de 191 m², a proposé de le céder gratuitement à la commune.

Saisissant cette opportunité, pour des raisons de sécurité, il est proposé de démolir ce bâtiment afin d'installer un système d'évacuation des eaux pluviales et de procéder à l'aménagement sécurité du carrefour.

Le géomètre a procédé à la division de parcelles et nous avons demandé à Me SARAMITO, notaire aux Avenières de se charger de cette affaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** la proposition du maire
- **ACCEPTE** que la commune prenne en charge les frais de géomètre et de notaire,
- **DONNE** pouvoirs au Maire pour signer tous les documents nécessaires et se rapportant à cette acquisition.

Délibération n° D39_2014**Objet : Remboursement des frais engagés par les élus (transport, missions)**

Conformément à la réglementation en vigueur, Monsieur le Maire propose le remboursement de frais de mission à tous les membres du conseil municipal durant leur mandat.

L'article R2123-22 du CGCT stipule que les membres du conseil municipal peuvent prétendre, sur présentation de pièces justificatives, à la prise en charge des frais de transport et de séjour qu'ils engagent à l'occasion de leurs déplacements hors du territoire de la commune pour prendre part aux réunions des organismes dont ils font partie.

La prise en charge de ces frais de transport et de séjour est assurée dans les conditions prévues à l'article R2123-22-1.

Le conseil municipal,

- **DONNE** son accord dans les conditions ci-dessous.

Les frais de transport seront remboursés sur la base de l'arrêté du 26 août 2008, les montants en euros des indemnités kilométriques étant les suivantes :

<i>Catégorie de véhicule</i>	<i>Jusqu'à 2000 km</i>	<i>De 2001 à 10 000 km</i>	<i>Au-delà de 10 000 km</i>
5 CV et moins	0.23	0.31	0.18
De 6 à 7 CV	0.32	0.39	0.23
8 CV et plus	0.35	0.43	0.25

S'agissant des autres moyens de transport, les conseillers municipaux bénéficient d'un remboursement aux « frais réels » sur présentation des titres de transport correspondants : billets de chemin de fer ou d'avion, de transports en commun, taxi, parking, taxi. Les frais d'autoroutes seront remboursés aux frais réels sur présentation d'un justificatif.

Les frais de séjour ou frais de mission feront l'objet d'un remboursement forfaitaire sur la base de l'arrêté du 3 juillet 2006, les montants maximum en euros de ces indemnités sont les suivants :

Indemnité de repas	15.25
Indemnité de nuitée	60.00

- **DONNE** pouvoirs au maire pour signer tous les documents s'y rapportant.
- **DIT** que les crédits sont prévus au compte 6248 pour les frais de déplacements et 6256 pour les frais de missions.

Délibération n° D40_2014**Objet** : Fiscalité de l'Aménagement : Délibération fixant le taux en matière de Taxe d'aménagement communale.

Monsieur le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle est applicable depuis le 1^{er} mars 2012.

Elle est aussi destinée à remplacer, au 1^{er} janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

La commune ayant un Plan Local d'Urbanisme approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1%. La commune peut toutefois fixer librement dans le cadre des articles L. 331- 14 et L. 332-15 un autre taux.

Du fait du désengagement des services de l'Etat dans l'instruction des dossiers droit du sol, une dépense supplémentaire est à prévoir à compter de 2015 afin de financer un service d'instruction.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 25/11 du 19/09/2011 fixant le taux communal à 4 %,

Le conseil municipal décide à 2 voix contre, 3 abstentions et 10 pour,

- D'instaurer le taux de 5 % sur l'ensemble du territoire communal.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Délibération n° D41_2014**Objet** : Tarif de location de la Salle des Fêtes

Monsieur le maire rappelle aux conseillers municipaux que le tarif de location de la salle des fêtes est fixé à 180 €uros (caution 360 €) depuis 2010.

Vu les travaux d'aménagement réalisés ces deux dernières années, afin notamment de répondre à l'obligation de mise en accessibilité PMR du bâtiment et d'améliorer son isolation (sanitaires entièrement refaits, accès et local de rangement modifiés, portes et fenêtres changées, nouvelle chaudière...)

Vu l'augmentation du coût des fluides depuis 2010 (eau, électricité, gaz...)

Il propose d'augmenter le tarif de location à compter du 1^{er} janvier 2015.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité :

1. **DONNE** son accord pour fixer les tarifs suivants au 1^{er} janvier 2015 :
 1. Caution : 400 €
 2. Location : 200 €
 3. Chauffage : 70 €
2. **DONNE** pouvoirs au maire pour signer les documents s'y rapportant.

Informations :**FINANCES**

Suite à la réforme des rythmes scolaires et aux questions posées par les parents d'élèves en conseil d'école, Monsieur le Maire donne des précisions sur le coût du fonctionnement des écoles par élèves.

Ce coût comprend :

1. Les fournitures scolaires, transports piscines et autres, photocopies, téléphone (internet), affranchissement et fournitures administratives.

2. En fonctionnement bâtiment, le fioul, l'eau, l'électricité, les produits d'entretien, logiciel gestion services péri scolaires, assurances et enfin la fourniture des repas.
3. les charges salariales liées au personnel affecté aux écoles.

Déduction des recettes soit :

1. Participation des parents pour les TAP, pour la garderie et les repas.
2. La participation de l'Etat pour les TAP

Il reste à la charge de la Commune, un coût moyen par enfant et par an de : **860 €**

TAP :

Monsieur Hugues SCHIAVO présente aux conseillers l'organisation du deuxième cycle des TAP, 109 enfants sont inscrits représentant six groupes de **10 à 15** enfants. Il y a 2 activités par semaine et 1 jour de garderie comme le précédent cycle.

De nouvelles activités sont proposées et encadrées par des bénévoles (loisirs créatifs, tennis, dessin, pompiers) et viennent compléter les précédentes (environnement, italien, informatique, médiathèque, multisport, échec, danse). Le foot continu en salle et le vélo est pour l'instant suspendu.

Il en profite pour féliciter tous les bénévoles car le service fonctionne bien, il a que de bon retour de la part des parents.

Il précise que l'Etat a décidé du maintien de l'aide aux communes pour l'année prochaine soit 2015/2016.

COMPTE-RENDU DES COMITES CONSULTATIFS :

Info/communication (bulletin municipal)

Concernant le Bulletin municipal et son contenu : il y aura un article sur la vie d'autrefois qui fera l'écho d'une interview des membres du Club du Bon Temps par trois membres de la commission.

Il y aura les chroniques habituelles et chaque vice-président de commission fera un article sur le travail mené. Cette année, nous avons sollicité un peu plus d'entreprises et d'artisans pour la publicité.

La prochaine réunion est prévue le 12/11.

Economie et Services

Hugues SCHIAVO informe le conseil de la rencontre en mairie de M. Mazari accompagné de Mr et Mme MARTIN boulanger à St Clair de la Tour qui seraient intéressés par la reprise de la boulangerie. Dans un premier temps par un dépôt de pain pour évoluer par la suite par une fabrication sur place. La date est pour l'instant en suspens, ils envisagent une ouverture sur fin février 2015.

Le projet d'un marché mensuel style marché producteur, artisanal serait intéressant, à voir les possibilités et contacter les producteurs.

Voirie et réseaux

Eric RABATEL informe les conseillers de l'avancement des différents travaux voirie :

1. Chemin sous l'école et chemin de Dième : les branchements sont terminés, il reste à réaliser le bi couche sur les tranchées.
2. Le fauchage/élagage d'automne a été effectué.
3. Un travail est effectué par les conseillers de la commission réseaux sur les points sensibles, câbles électriques en mauvais état, absences de bouches à clés, lampes grillées sur l'éclairage public, les haies ou arbres à couper etc... Concernant les chemins de randonnée, il faudrait réfléchir au circuit actuel et éventuellement améliorer l'entretien et développer les points d'intérêts (vues, anciens moulins, faune, flore etc...) La réflexion porte également sur l'éventuel création de nouveaux sentiers.

Culture

Anouck MICHEL rappelle les dates de la Fête du Livre ainsi que l'exposition sur la Guerre de 14/18 qui démarre à Rochetoirin le 28/11, l'inauguration se fera le 29 à 11 h.

Nous accueillerons la Fabrique des petites utopies du 22 juin au 10 juillet pour un temps de résidence sur la commune. Ils vont s'installer avec un camion qui se transforme en salle de théâtre ou scène d'un jour, et avec

leurs caravanes, pour des représentations sur la commune et aux alentours, mais aussi pour que nous investissions les lieux avec nos projets. Par ailleurs l'inauguration de la nouvelle médiathèque, de la mairie et agence postale est prévue le samedi 20 juin.

Environnement

Hugues SCHIAVO rappelle au conseil l'organisation du 8 décembre qui se déroulera à partir de 17 h 30 avec la décoration du sapin devant l'école, un défilé avec luminions entre la poste et la mairie avec la possibilité d'inclure à ce défilé les poneys du haras de Bérengère Normand ainsi que l'attelage de Jean-Noël Durand et du Père Noël. Il conviendra pour la sécurité de barrer la route et d'organiser une déviation entre 17 h et 20 h.

Marie Thérèse MATHIEU et Gisèle GAUDET interviennent dans le cadre des TAP sur un atelier qui vise à sensibiliser les enfants à l'écologie et la préservation de la biodiversité par l'étude et la fabrication « d'hôtels à insectes ». Il est prévu d'en fabriquer plusieurs puis de les répartir sur le territoire de la commune et peut être pourquoi pas, sur nos chemins de randonnée. La dernière période pourrait être dédiée à l'élaboration de panneaux d'information en lien avec ce projet. Il est prévu également un groupe qui travaillera accompagné par Olivier CHOMEL, sur la plantation de jachères fleuries propices à la vie des insectes.

Plan Climat Energie :

C'est un projet de la région Rhône Alpes, portés par la CCVT et la CAPI. Cette initiative vise à promouvoir auprès des citoyens une politique d'éducation à l'environnement par différentes actions en faveur d'une politique énergétique.

Cette année, le Défi Energie pour les écoles primaires est une de ces actions. Les élèves de CM2 de l'école élémentaire de Faverges sont engagés dans ce Défi, au côté de 5 autres classes du territoire. L'objectif est de prendre toutes les mesures concrètes pour limiter les dépenses de chauffage (fuel et électricité) et d'être des ambassadeurs de ces mesures auprès de leurs camarades.

Les élèves des écoles de Faverges et leurs familles ont récemment été distingués dans un challenge pour « l'éco mobilité ». Avec 82% de participation, l'école arrive en deuxième place du challenge.

Plus largement, suite à une enquête du SICTOM, la presse locale a relaté l'effort remarquable des Favergeois pour le tri et la gestion des déchets.

Le comité s'interroge sur l'opportunité d'organiser une conférence ou table ronde à l'attention des habitants sur un sujet touchant à l'environnement. Les membres du comité sont invités à réfléchir à un thème pour le proposer à la prochaine réunion.

Informations CCVT

Gisèle GAUDET informe les conseillers que 5 conseillers étaient présents au premier séminaire de la CCVT sur le projet de territoire des Vallons de la Tour. La deuxième édition se tiendra le 5/12 de 17h30 à 20h. Il est intéressant d'y participer.

Vie Associative :

Jean-Marc DAMAIS informe les conseillers que le SIAD et l'UPEP remercie la commune pour la subvention qui leur a été octroyée. Le BCFD invite le conseil municipal aux 10 ans de l'association. Le comité de fêtes fera le 21/11 la remise du Chèque à l'association Nino Soleil suite au cross édition 2014.

Divers :

Projet agrandissement école maternelle : les architectes Loup et Ménigoz présenteront l'APD le mardi 25/11 à 19 h.

Plan Climat énergie, présentation le 3/12 à 19h30.

Pour info, Isère Habitat a vendu 2 maisons sur 4, les deux autres sont en cours, l'appel d'offre est fini et les travaux devraient commencer avant la fin de l'année.

Le déménagement de la Mairie dans la médiathèque est prévue le 4 et 5/12.

Le prochain conseil municipal le 3/12 à 20 h – 19 h 30 présentation du Plan Climat Energie, inviter les membres du comité environnement et bâtiments.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Membres du conseil	Fonction	Signatures
CEZARD Daniel	Maire	
SCHIAVO Hugues	1 ^{er} adjoint	
MICHEL Anouck	2 ^{ème} adjointe	
DAMAI Jean-Marc	3 ^{ème} adjoint	
COUTHON Gabriel	Conseiller municipal	
JOLY Claude	Conseiller municipal	
GAUDET Gisèle	Conseillère municipale	
KINZONZI Ntelo	Conseiller municipal	
MAJO Chantal	Conseillère municipale	Pouvoir à G. GAUDET
FERNANDES Annie	Conseillère municipale	
RABATEL Eric	Conseiller municipal	
Anne-Sophie REVENU MAGOTTE	Conseillère municipale	
PICHEROT Thomas	Conseiller municipal	
MARREL Cindy	Conseillère municipale	
VERGER Anne-Laure	Conseillère municipale	